

PLATEFORME D'APPUI À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES



FICHE PÉDAGOGIQUE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

# QUELLE ACCEPTABILITÉ POUR LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ?



Considérant le fort appui obtenu par les énergies renouvelables (EnR) dans les enquêtes nationales, la défense d'intérêts locaux apparaît parfois comme un paradoxe : en refusant la construction d'installations EnR dans leur localité, notamment au nom de la beauté du paysage et de la préservation de l'environnement, on pourrait facilement penser que les protestataires ne souhaitent pas s'engager dans la transition énergétique.

Mais il semble plus juste de croire que la présence ou l'absence de conflits seraient un indicateur de rapports entre des acteurs au sein d'une dynamique sociale plus complexe. Plutôt que d'écartier ces critiques, pourrait-on envisager qu'à travers le choc des idées émergent des alternatives non prévues initialement ?

Ces éléments réinterrogent notamment les projets de territoire (leur contenu et la

façon de les élaborer) et en conséquence les documents d'urbanisme. Au-delà des outils réglementaires des SCoT et PLU à la disposition des collectivités, il s'agit d'enrichir la réflexion stratégique en projetant les territoires dans une vision à long terme pour laquelle aucune certitude n'existe. Dans ce but, il est important de comprendre quel rôle jouent les collectivités et sur quels types d'EnR elles seront les plus à même d'intervenir.

# L'acceptabilité, indispensable au succès d'un projet

La notion d'acceptabilité sociale d'un projet EnR est très complexe. Elle rassemble tout à la fois des considérations sur la compréhension des technologies proposées, la perception des risques associés (sociaux, sanitaires, économiques...), la connaissance des alternatives possibles, l'appréciation des coûts et des avantages des options préconisées, les dispositions du territoire d'accueil.

## QUELLE APPRÉHENSION DE LA POPULATION ?

L'ADEME mène chaque année une grande enquête d'opinion sur le rapport de la population avec les énergies renouvelables. En voici quelques chiffres :

- 94 % des Français sont favorables au développement des EnR;
- 73 % pensent que dans 20 ans, l'habitat et les bureaux seront alimentés principalement par des EnR;
- L'EnR considérée comme la moins chère à produire, la moins polluante, la moins dangereuse, permettant de lutter contre les gaz à effet de serre et préservant le mieux la biodiversité et les paysages est l'énergie solaire. Ainsi, 58 % souhaitent que cela soit l'énergie prioritairement développée dans le pays;

- 47 % pensent que les EnR sont sources de pollutions visuelles, auditives et/ou écologiques;
- 30 % ne seraient pas d'accord pour qu'un parc de 5 à 10 éoliennes s'installe à moins d'un kilomètre de chez eux en raison du bruit, des nuisances paysagères et du danger pour les oiseaux;
- 36 % ne seraient pas d'accord pour qu'une installation de méthanisation s'installe à moins d'un kilomètre de chez eux en raison des odeurs, des risques biologiques et d'explosion, du trafic généré, des nuisances sonores et visuelles.

Source : ADEME, Enquête Environnement vague 3, 2016.

## Réfléchir à l'avenir

L'acceptabilité sociale renvoie aussi aux rapports unissant une société et son territoire. Envisagée comme un processus d'évaluation politique, l'acceptabilité sociale oblige à mettre en discussion les projets d'installations EnR, souvent présentées au nom du développement du territoire. Cela invite ainsi la population et l'équipe politique à se réinterroger plus largement sur son développement et ainsi situer les propositions de changements au regard d'un horizon large : celui du devenir du territoire. Cette étape est aujourd'hui longuement discutée lors de l'élaboration des Projets d'aménagement et de développement durable (PADD) des SCoT et PLUi qui, au-delà de leur rôle urbanistique, réfléchissent l'avenir du territoire.

## LE FINANCEMENT PARTICIPATIF EN PLEIN ESSOR

En France, en 2015, trois plateformes internet sont spécialement dédiées au financement dans les énergies renouvelables. Entre 2009 et 2015, on estime que plus de 165 millions d'euros ont été collectés pour plus de 300 projets.

La nouveauté ? La loi de transition énergétique vient conforter ce dispositif. Les articles 109 et 111 y fixent les possibilités d'investissement participatif dans les projets de production d'énergie renouvelable, permettant ainsi aux collectivités et aux habitants dont la résidence est située à proximité du lieu d'implantation d'être partie prenante dans un projet.

Les offres de participation peuvent être faites soit via le capital, soit par le financement (prêt, don).

Ainsi, à travers ces nouvelles mesures, la loi vise tant à faciliter l'acceptation locale des projets et l'intérêt des résidents et des collectivités à leur réussite, qu'à permettre à ces projets de disposer d'une source de financement complémentaire.

Pour accélérer la réalisation des projets EnR, les temps de la concertation peuvent permettre de soulever les difficultés d'acceptabilité et de co-construire des solutions innovantes avec l'ensemble des acteurs.

En complément, les outils du PLU peuvent aussi anticiper l'implantation et les conditions de réalisation des futurs projets.

## Connaître ses marges de manœuvre

Certaines règles sont aujourd'hui indispensables pour mener avec succès un projet en intégrant la participation des autres acteurs du territoire :

- l'indépendance du processus,
- la qualité et l'accessibilité de l'information,
- l'accès au processus et la diversité de participation,
- la clarté des modalités de participation,
- la prise en compte de la participation dans la décision,
- la transparence et le suivi.

Le respect de ces règles ne garantit pas le succès de la démarche, mais il peut être affirmé que si elles ne sont pas respectées, l'acceptabilité sociale ne sera pas au rendez-vous.

En complément, n'oublions pas qu'aujourd'hui les intercommunalités ne sont pas seulement parties prenantes dans les projets d'installations EnR, elles ont aussi des possibilités pour mener des actions en faveur du développement des EnR, ce qui leur offre un vaste champ des possibles... pas toujours faciles à appréhender, à partager et à mener à bien avec succès.

En ayant pleinement conscience de sa capacité à agir pour accompagner l'émergence d'un projet EnR, une collectivité se projette au-delà de la phase de planification en identifiant toutes les étapes du projet où elle pourra intervenir.

# Bien comprendre les possibilités d'agir pour intervenir au bon moment pour les bons projets

Moyens d'agir sur l'émergence de projet d'énergies renouvelables pour les collectivités :

- planification
- contrôle, opposabilité
- accompagnement
- mise en œuvre et action concrète

Par exemple, aujourd'hui, la production hydroélectrique permet au territoire du SCOTERS d'être en avance en matière de production d'EnR, mais les collectivités locales n'ont que peu de moyens d'agir sur ce type d'énergie... au contraire du solaire ou des réseaux de chaleur.



Hydroélectricité	Éolien	Géothermie profonde	Géothermie de surface	Biomasse (combustion)	Biomasse (méthanisation)	Solaire (centrales)	Solaire (sur bâti)	État	Région	Intercommunalité, dont métropole	Commune	Entreprise ou individu (hors énergéticien)
Propriétaire des barrages (gd hydro) (gestion des concessions)	Initiative/soutien de l'émergence de projets offshore	Contrôle et suivi (projet soumis au code minier)						SRADDET (stratégie de développement des EnR)	Schéma régional biomasse	Innovation et exemplarité sur son patrimoine bâti	Innovation et exemplarité sur son patrimoine bâti	Innovation et exemplarité sur son patrimoine bâti
								SCoT et PLU (identification des espaces nécessaires au développement des EnR)	PCAET (stratégie de développement des EnR et identification des actions nécessaires)	Mise à disposition de foncier public pour un projet EnR	Communication - Concertation (sensibilisation grand public)	Initiative/soutien l'émergence de projets privés ou citoyens
									Distribution de chaleur et développement des réseaux de chaleur urbains	Innovation et exemplarité sur son patrimoine bâti	Valorisation et traitements des déchets ménagers	Mise à disposition de foncier public pour un projet EnR

## QUELLE ACCEPTABILITÉ POUR LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Et ailleurs...

# Les difficultés et solutions imaginées

### Le projet d'unité de méthanisation dans le Kochersberg face à l'acceptabilité sociale

Soutenus par l'ADEME et la Région Alsace, une cinquantaine d'agriculteurs et d'industriels alsaciens de l'agroalimentaire souhaitaient investir dans la construction d'une unité collective de méthanisation à Schnersheim.

Cette installation avait pour objectif d'injecter plus de deux millions de mètres cubes de biogaz par an dans les conduites de R-GDS. Il s'agissait de traiter annuellement 48 000 tonnes de déchets.

En 2015, un collectif citoyen s'est organisé pour s'opposer au projet. Les porteurs de projets se sont alors heurtés aux craintes des habitants : crainte des nuisances (odeurs, bruit généré par le passage des camions), crainte d'une dévaluation foncière, etc.

Le chantier prévu à l'été 2016 n'a jamais démarré et le projet se heurte à la difficulté de trouver un autre site d'accueil.

Cet exemple montre l'intérêt d'associer les habitants en amont des projets afin de dépiéger les craintes et les idées reçues et d'en préparer l'acceptabilité. Si l'acceptabilité n'est pas toujours synonyme d'unanimité, il s'agit de trouver un équilibre entre l'intérêt général et les craintes et difficultés perçues localement.

### Un jeu d'acteur complexe mais efficace pour Plaine Sud de Caen

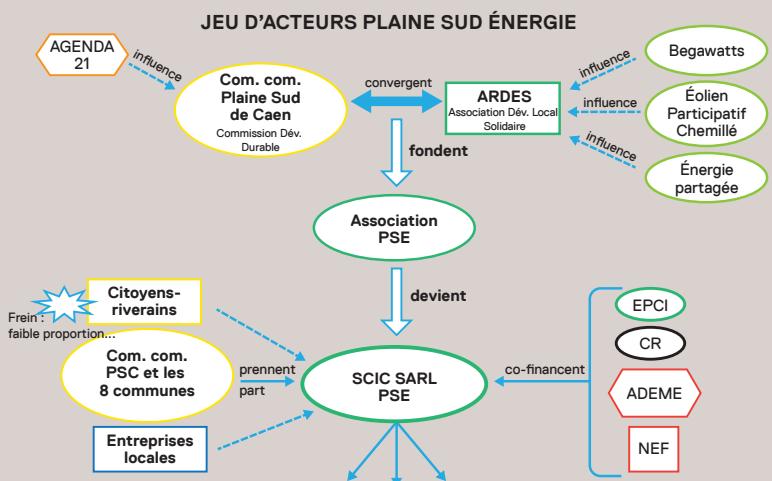
Initié à la fois par la collectivité, via l'Agenda 21 de la Communauté de communes Plaine Sud de Caen, et le milieu associatif, le projet Plaine Sud Énergie a rapidement convergé pour donner naissance à trois toitures photovoltaïques sur des écoles.

Les porteurs du projet ont rapidement créé l'association « Plaine Sud Énergie » afin de sécuriser un tarif d'achat de l'électricité issue du photovoltaïque. Cette association s'est transformée en 2012 en société

coopérative (SCIC SARL) afin de faire entrer les habitants dans son capital et sa gouvernance.

Dès lors, les trois projets se sont rapidement développés et sont depuis fin 2012 en exploitation.

C'est un exemple d'implication politique pour l'émergence d'un projet ENR. Chaque situation est unique et une diversité grandissante de projets et de collaboration entre acteurs émerge dans les territoires.



Source : ADEME, Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ?  
État des lieux et analyse des projets français, Février 2016

### Mettre à disposition le patrimoine public pour les projets citoyens dans la métropole lyonnaise

À Lyon, *Toits en Transition*, association créée en mai 2015, est un groupe de citoyens dont l'objectif est de trouver des toits de bâtiments publics ou privés afin d'y installer des panneaux photovoltaïques. Le Grand Lyon a appuyé l'initiative en incitant les communes à se porter volontaire.

Résultat : dix communes ont accepté de mettre à disposition de l'association au moins un bâtiment.

Cela permet de contribuer aux objectifs du plan climat du territoire, d'accompagner le discours pédagogique des élus et de participer à l'économie circulaire (production et consommation de l'électricité localement, création d'emplois locaux...).

Premières mises en service prévues en 2018.